

CONSEIL GENERAL DE BURTIGNY

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 42/2021-2026 - Arrêté d'imposition 2027

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie en salle de municipalité le 20.05.2026 en présence de la Syndique et du boursier communal Javier Vences. Elle a reçu des informations pour l'établissement de ce rapport.

Sur cette base, nous avons pu relever une gestion rigoureuse des finances de la commune qui permet de maintenir le taux actuel d'imposition communal à 75% de l'impôt cantonal de base. Avec des comptes se soldant par un bénéfice de plus de CHF 102'343.11 après attributions sur les fonds de réserve et amortissements, il n'y aucune raison d'augmenter celui-ci.

Une baisse de l'impôt n'est pas non plus recommandée pour les raisons principales suivantes :

- Nous soutenons la Municipalité d'adopter une approche résolument prudente dans une phase où les revenus fiscaux pourraient s'avérer plus volatile
- Une baisse d'impôts totale de 5 points par rapport au début de la législature en 2021 a déjà été accordée
- La valeur du point d'impôt a connu des fluctuations récentes avec une baisse en 2024 et 2025
- Durant la législature 2026-2031, la future nouvelle Municipalité devra décider de nouveaux investissements importants à soumettre à l'approbation du Conseil général. Maintenir le taux actuel serait donc profitable à ces éventuels coûts futurs de rénovation et permettrait, le cas échéant, de limiter l'emprunt.

En conclusion, notre Commission recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

Burtigny, le 22 mai 2026

La Commission des finances



Emma HANDLEY



Sylvain HOFER



Jérôme HUMBERT